



Province de Québec  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles :

**QUE** conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Îles ;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

**ET QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut selon les heures d'ouvertures du bureau municipal.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le 16 janvier 2025.

---

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

---

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier